

Le modèle français de la citoyenneté

La mise en place d'une entité économique, juridique et politique européenne, se substituant progressivement aux Etat-Nations, pose nécessairement la question de la pertinence future de la notion de citoyenneté, telle qu'elle s'est définie et développée dans l'Europe "moderne", qui justement se constituait en Etat-Nations à la même époque. Le mot citoyen recouvre une complexité conceptuelle qui interdit de le réduire à une seule acception, fût-elle fondatrice. Cependant, on peut retenir quelques traits généraux communs à toutes les sociétés organisées selon des principes démocratiques.

Etre citoyen c'est être membre d'une cité, ou plus généralement d'une communauté politiquement organisée. Apparemment simple, cette définition a été progressivement élargie au point que la citoyenneté est devenue une sorte de vertu sociale polymorphe sans véritable contenu. Ainsi, la résurrection obsédante de ce concept aujourd'hui risque bien de l'anéantir : la surcharge de sens conduisant aux contresens et aux non-sens.

Au demeurant, même recentrée la notion enferme des contradictions qui la fragilisent et nécessitent de la réaffirmer et de la raffermir continuellement. Libre et souverain, le citoyen doit obéir aux lois de la Cité ; individu universel, pur de toute distinction a priori (raciale, familiale, professionnelle...) il doit assurer l'indépendance de la Cité donc établir des frontières ; l'égalité absolue de son statut politique doit se marier avec les inégalités économiques, professionnelles ou familiales (le père et le fils sont frères en politique) ; enfin, les vertus que cela exige impliquent que tous les membres physiques d'une Cité ne sont pas citoyens.

La vision dominante actuelle, essentiellement juridique, lui retire tout aspect d'appartenance charnelle et symbolique à une communauté, ce qui favorise la recherche de cette communauté hors du politique : ainsi, l'émergence de ce qui est appelé maladroitement les nationalismes correspond bien plutôt à un retour au clan privé, négation même de l'idée "moderne" de citoyenneté.

Essayer tout d'abord de comprendre comment s'est forgée cette notion moderne de la citoyenneté, en particulier en France où l'accouchement fut long et donc révélateur des enjeux profonds, permettra de mieux apprécier la crise actuelle de la citoyenneté "à la française" pour enfin ébaucher succinctement une réflexion sur les "chambardements" qu'une "nouvelle Europe" provoquerait au niveau des principes fondateurs de la démocratie occidentale.

I - Allons enfants de la Patrie

"Les représentants nommés dans les départements, ne seront pas représentants d'un département particulier, mais de la Nation entière, et il ne pourra leur être donné aucun mandat"

Constitution de 91 Art 7

"Chaque citoyen appartient à la Nation entière"

Constitution de 93 Art 29

Dès les premiers textes constitutionnels, le principe de base de la citoyenneté française est clairement affirmé. **Le Citoyen est membre de la Nation.** Cela mérite quelques développements théoriques, voire philosophiques. D'autant, que si l'idée est énoncée dès les premières manifestations de la nouvelle société, la mise en pratique, en particulier en ce qui concerne le droit de vote, fut relativement lente et chaotique en France.

A- Quand le sujet devient "Verbe", avec ou sans complément

Dans la tradition gréco-latine, qui inspire, du moins symboliquement, les révolutionnaires, le citoyen est celui qui, se détachant de ses intérêts particuliers, participe à la détermination de l'intérêt général. Il est donc un homme libre. C'est-à-dire délié de toute suggestion physique ou sociale. Mais il a aussi un attachement personnel ou familial à cet intérêt général ; c'est ce qui justifiera dans certains textes le rattachement de la citoyenneté à la propriété (essentiellement foncière, elle continue la vision féodale de la terre, génératrice d'identité) mais aussi au sacrifice,

pour défendre cette terre (vision aristocratique de la citoyenneté).

"Sont citoyens, sans aucune condition de contributions, les Français qui auront fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la République"

Const. An III Art 9

"Aucun Français ne peut exercer les droits de citoyens s'il n'est pas inscrit au rôle de la Garde nationale"

Op.cit. Art 279

Cette conception "aristocratique" ou classique du citoyen au privilège de liberté, attaché physiquement à la Patrie et se sacrifiant pour elle, est confirmée dans certaines constitutions qui excluent tout "nomade" (un grand nombre d'ouvriers) et tout travailleur à gage :

" L'exercice des droits de citoyen français est suspendu (...) par l'état de domestique à gages attaché au service de la personne ou du ménage"

ConstII Art 5

Cependant, cette vision du citoyen contribuant à l'intérêt général n'est pas totalement en rupture avec la société traditionnelle, du moins dans ses principes originels. La conception chrétienne de l'unité fondamentale du corps social (égalité fraternelle), déjà énoncée par Aldabéron de Laon en 1020 dans son texte fondateur des Trois Ordres Occidentaux, est reprise par la déclaration de 89 :

" La société des fidèles ne forme qu'un corps ; mais l'Etat en comprend trois.(...) Ces trois parties ne souffrent pas d'être disjoint ; les services rendus par l'une sont la condition des œuvres des deux autres ; chacune à son tour se charge de soulager l'ensemble. Ainsi, cet assemblage triple n'en est pas moins uni, et c'est ainsi que la loi a pu triompher, et le monde jouir de la paix."

Aldabéron de Laon, in LE GOFF "La civilisation de l'Occident médiéval" Arthaud

"Art 1er - Les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité sociale.

Art 3 - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation

Art 6 - La loi est l'expression de la volonté générale."

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen -1789

Même inspiration essentielle et pourtant, le premier texte fonde une société divisée en Ordres et l'autre une République une et indivisible.

Dans les deux cas, si les hommes sont bien égaux en fraternité, ils se distinguent fonctionnellement et enfin, ils doivent obéir à la Loi pour que la société vive en paix. Seulement, dans le premier cas, la Loi est divine, il s'agit donc de l'interpréter et de la faire appliquer : ce sont les "fonctions" du Clergé (savoir et pratique du sacrifice) et du Prince Soldat (pouvoir et sacrifice de soi), le peuple n'en n'étant pas digne (condamné au travail et donc sacrifié). Dans le second cas, la Loi est l'**expression** de la Volonté Générale. Il ne s'agit évidemment pas de la somme des intérêts particuliers, ni même de l'élaboration de l'intérêt général, mais bien du **Verbe républicain**, au sens où au commencement est le Verbe.

Ce Verbe, qui l'exprime ? La **Nation**, c'est-à-dire une abstraction communiant (un peu comme "l'idée" platonicienne), dont chaque citoyen est un élément à part égale et entière. Aussi bien, la trifonctionnalité n'a plus lieu d'être: le citoyen est à la fois travailleur, soldat et même prêtre. Ainsi, les holocaustes de 93 sont autant de sacrifices pratiqués par le peuple et à Valmy le Peuple est soldat. Ainsi est fondée l'unicité sacrée du citoyen et donc la légitimité d'une République une et indivisible.

B - De la citoyenneté censitaire au citoyen sensé

Les conditions qui limitent l'accession à la citoyenneté étaient donc un contresens et ne pouvaient que disparaître pour laisser la place à une citoyenneté "généralisée". On peut s'interroger sur la lenteur historique de la France en ce domaine, alors qu'elle est la première à énoncer le principe, et avec quelle puissance physique et symbolique, lors de la Révolution. Peut-être, faut-il y voir la manifestation de la vision rationaliste, voire scientifique de l'humanisme français. Détachée de toute référence religieuse, la volonté générale apparaît comme une donnée naturelle qu'il faut découvrir au même titre que les lois de la nature. Seuls donc, des esprits avertis et entraînés peuvent avoir accès à cette connaissance de l'intérêt général. Plus que le **Cens** c'est le **Sens** qui est visé par les publicistes français dans les conditions d'accès à la citoyenneté. De fait, on présuppose que le propriétaire, le travailleur qui paie des impôts sont mieux formés et mieux informés. Certains textes prévoient d'ailleurs qu'on sache lire et écrire. La III^{ème} République élargit définitivement ce statut à tous les hommes, parce qu'elle s'engage en même temps dans une grande œuvre éducative, où l'enseignement civique est d'ailleurs déterminant.

La notion moderne de citoyen est donc bien d'essence idéologique. Le **citoyen** se substitue au **sujet**. Il est intéressant de noter l'apparente anomalie sémantique. Le sujet pourrait faire penser à un **être** libre et originel, alors qu'on fait allusion dans ce cas à l'assujettissement dont le citoyen justement se libère pour que sa parole soit originelle (le Verbe républicain évoqué à l'instant). Aussi bien, l'enfant, l'aliéné, le domestique et pendant tout un temps la femme, ne peuvent être citoyens. Mais au-delà de ces cas particuliers, il faut voir dans cette mutation quelque chose de plus général : l'émergence du Politique.

Notre assujettissement est une donnée anthropologique, au niveau de notre réalité matérielle et domestique : nous dépendons tous d'une entité collective (famille, corporation, caste, etc). Le citoyen est celui qui se détache de ces liens claniques pour communiquer avec tous sur une **place** publique qui doit justement éviter les confrontations sur les **champs** de batailles "tribales", c'est la définition du **politique**. Passer du champ à la place, c'est passer de la terre à la ville, mais aussi de la reproduction à l'échange. On voit combien tout cela s'intègre dans un mouvement historique général où l'urbanisation (et les urbanités), le marché et la démocratie se conjuguent pour atomiser l'individu dans une abstraction conflictuelle et angoissante.

Le Bourgeois sans terre et le salarié sans attache sont des citoyens "nés". Pour autant, le respect de règles communes de coexistence (indépendamment des luttes de classes) et la recherche d'un intérêt commun, exigeant des sacrifices, n'est possible que si tous ont le sentiment d'appartenir à la même "famille". D'autre part, on ne peut pas être cette abstraction citoyenne en permanence, chaque individu doit se sentir membre d'une communauté qui l'intègre dans un lignage, des liens de solidarité et un ensemble d'images identificatrices. La **Nation** joua ce rôle, sous l'impulsion plus ou moins déterminante de l'Etat (voir la thèse de Rosanvallon sur l'Etat français "instituteur" de la Nation).

C - La citoyenneté nationale : exclusion- inclusion

Etre Français c'est d'abord ne pas être Allemand ou Anglais... mais c'est être quelqu'un de délimité : ainsi, la Nation révolutionnaire s'affirme tout d'abord contre l'Europe cosmopolite de l'aristocratie. La naissance d'une Nation est donc nécessairement négative par rapport aux autres dont elle se libère (guerres d'indépendance) ou qu'elle provoque, pour bien marquer son territoire (physique et symbolique). Cela permet de souder, dans le sang versé en commun, les membres éventuellement disparates qui la constituent. Pour autant, la nation est plus garante de paix que source de désordres guerriers. De fait, le XIX^{ème} siècle, comme le remarque Polanyi, est exceptionnellement pacifique et les deux guerres du XX^{ème} ne sont pas d'origine nationale : la 1^{ère} tient largement à l'absence de réalité nationale dans ce ventre tribal de l'Europe qui recommence, aujourd'hui, à s'agiter archaïquement, et la Seconde est d'abord idéologique et ressemble à une véritable guerre civile européenne. On peut noter, pour cette dernière, que c'est l'exaltation des sentiments nationaux qui a permis de lutter avec succès contre le nazisme.

C'est qu'en effet si, par nécessaire affirmation de la spécificité identitaire, la notion de Nation est exclusive lors de sa constitution, elle est aussi, par son lien justement avec la notion de citoyenneté démocratique, inclusive. Le citoyen est un être abstrait, donc universel, son appartenance à une communauté est indispensable mais seconde, aléatoire pourrait-on dire. C'est particulièrement vrai dans la conception française de la Nation (Renan) et de la nationalité (droit du sol). Il y a même un caractère évangélique dans l'idée de nation, dans la mesure où son principe est universel et doit servir d'exemple à tous les Peuples. C'est l'idée nationale révolutionnaire qui porta les mouvements de libération démocratique en Europe, et les premières phrases de la Déclaration d'Indépendance américaine font allusion à ce droit sacré des peuples de s'auto-organiser, c'est-à-dire de se constituer en nation.

"Où fut la conscience du Monde ? En toi, vieux paysan de France ! Il te fallut combattre les nations, pour le salut des nations"

(MICHELET "Cours au Collège de France sur la Fraternité" 1948)

Il serait certes éclairant de pointer les nuances (et même un peu plus) qui existent entre les différentes conceptions de la Nation (en particulier entre la France et l'Allemagne), mais cela nous entraînerait trop loin. Notons juste que la Constitution allemande n'utilise jamais le mot citoyen et que dans certains articles, il est écrit "les Allemands» :

"Tous les Allemands ont le droit de constituer des associations..."

Loi fondamentale de 1948 Art 8

De même, l'art 1 énonce que le **Peuple** allemand reconnaît les droits de l'Homme... La notion de nation et de volonté générale abstraite, et donc universelle, s'efface devant celle de peuple allemand nécessairement sélective, charnelle et mythique à la fois (droit du sang).

Quoi qu'il en soit, la citoyenneté nationale, même fortement identificatrice (et même peut-être surtout dans ce cas), porte en elle l'accueil de l'autre et donc le ferment de sa propre désintégration : l'universel juridique de la nation l'emportant sur la force cohésive de la communauté. On est là au cœur de la crise actuelle de l'identité nationale mais aussi peut-être du politique.

II- La citoyenneté à la française en question

L'émergence de la notion de citoyenneté dans les démocraties européennes a principalement un caractère politique -le droit de vote et la reconnaissance de libertés publiques-. Elle revêt un caractère beaucoup plus large et profond en France. C'est ce qui explique à notre égard l'accusation de patriotisme chauvin ou l'incompréhension vis-à-vis du "combat" laïque de la part de nos voisins. Mais aussi, que la République représente ailleurs un mode constitutionnel, opposé à la monarchie, alors qu'elle est en France l'expression idéologique d'un modèle de société et de responsabilité individuelle (voir Nicolet) qui dépasse, ou transcende, la notion même de démocratie (à noter que les Etats-Unis, première démocratie non monarchique ne se désigne pas comme République).

Après avoir tenté d'examiner ces spécificités françaises et d'énoncer quelques hypothèses d'explication, l'on pourra voir en quoi celles-ci sont remises en cause aujourd'hui mais aussi comment certains aspects de la vie publique française contemporaine manifestent, souvent paradoxalement, une résistance à leur disparition -du vote populaire d'extrême droite au retour d'un certain républicanisme, qu'on croyait obsolète-.

A- Citoyenneté totalisante

1- Une citoyenneté charnelle au nom d'une "certaine idée de la France"

L'aspect politico-juridique est certes présent dans le modèle français de la citoyenneté, encore que, on l'a vu précédemment, le droit de vote universel n'est acquis qu'après une longue gestation. Ainsi, les femmes ne votent qu'en 1946, mais se sont senties citoyennes bien avant et, entre autres, se sont engagées politiquement de 89 à la Résistance sans que cela ne parût une aberration. Par ailleurs, les Lois constitutionnelles qui fondent la IIIème République ne font aucune référence à la Déclaration des Droits de l'Homme.

L'engagement citoyen français est donc moins juridique et électoral que charnel et révolutionnaire. Avec une périodicité quasi cyclique, l'histoire politique française est ponctuée de gestes symboliques qui répètent, comme une sorte de messe, la naissance révolutionnaire de la Nation moderne : 1830, 1848, la Commune, 1936, la Libération, 1968. Sorte de communions où le "Souverain", qu'il soit électeur ou non, se réincarne face au pouvoir institutionnalisé, fût-il démocratiquement désigné. Le récent mouvement de décembre 95, où le mot d'ordre finit par être "tous ensemble", participait peut-être bien de cette symbolique. D'où, entre autres, la sympathie qu'il déclencha dans la population, qui,

contrairement aux professionnels de l'observation sociale, comprit ou sentit spontanément qu'il ne s'agissait pas d'un mouvement corporatiste. Quant à l'appel récent d'intellectuels à la désobéissance civile, il ne fait que réaffirmer qu'au-delà ou en deçà de la loi juridique, il y a une "certaine idée de la France" qui s'impose à tout citoyen digne de ce nom.

2- Tous ensemble

Ce fameux slogan, pour le moins vide de revendication, fait écho à l'obsession de l'unité syndicale ou de la réconciliation nationale qui reparait régulièrement. Si cette unité ou cette union, souvent dite sacrée, est continuellement réaffirmée de manière incantatoire, c'est qu'elle ne va pas de soi. Mosaïque d'ethnies à forte identité, avec langues, coutumes, pratiques religieuses, modes alimentaires distincts, voire conflictuels, la France est une construction artificielle essentiellement étatique (commencée sous la monarchie et consolidée par les hussards noirs de la République).

Or, être citoyen ce n'est pas seulement être électeur, c'est aussi se sentir membre d'une communauté inscrite dans un sol, ce qu'on appelle aujourd'hui le lien social, faute de quoi, d'ailleurs, la participation à l'intérêt général et le respect de la Loi commune sont illusoire. Il a donc fallu tisser, de manière volontariste, un lien social français se juxtaposant, ou transcendant une fois encore, les liens locaux nettement séparés. La Monarchie construisit l'instrument : l'Etat (le métier à tisser en quelque sorte) et la République fournit la matière première : la Nation.

L'Etat républicain institua la Nation, selon l'expression de Rosanvallon. Et les instituteurs, justement, apprirent aux Bretons, aux Flamands, aux Catalans ou aux Alsaciens qu'ils avaient des ancêtres communs, une histoire commune et leur firent dessiner avec amour les contours équilibrés de l'hexagone, le cours élégant des fleuves et les lignes puissantes des chaînes montagneuses protectrices. Manière de tisser justement ce lien national en même temps que les leçons de morale et l'étude, savamment orientée, des grands auteurs inscrivaient dans l'inconscient de chaque futur citoyen les éléments constitutifs de cette fameuse idée de la France. Etre citoyen, dans ces conditions, n'est donc pas seulement l'affirmation de la démocratie mais c'est s'inscrire dans le temps et l'espace et avoir certains comportements (les fameuses valeurs, continuellement évoquées aussi de manière incantatoire), bref c'est être Français.

Cette citoyenneté nationale, voire nationaliste, de fait dégagée de tout ethnisme, explique sans doute ce mélange apparemment paradoxal de xénophobie (nécessité d'affirmer une identité construite donc fragile et chère à la fois) et d'assimilation des étrangers, sans commune mesure avec la situation dans les autres pays européens (voir E Todd).

Dans une France rurale et peu mobile, la toile républicaine est tissée par des instituteurs qui viennent au cœur du tissu traditionnel "construire" des petits Français. Avec le développement des moyens de communication et l'exode rural, le Chemin de fer tracera cette toile d'araignée reliant les régions en réseaux. Ainsi le cheminot ne se définit pas en France comme simplement membre d'une corporation mais comme une sorte de modèle républicain : à la fois radical dans les revendications et solidaire, soucieux de l'intérêt public. Ainsi, qu'il fut spontanément Résistant du haut en bas de l'échelle hiérarchique ne doit évidemment rien à ses gènes, ni à la nature du métier ni même au fait qu'il soit membre d'un service public, les autres corps d'Etat ne furent pas vraiment exemplaires en ce domaine ; et d'ailleurs, les mouvements de résistance ne s'appelaient-ils pas aussi des réseaux... On peut aussi penser que l'élan de sympathie populaire à l'égard du mouvement de décembre 95 ne fût pas totalement indifférent au fait que les cheminots en étaient les porte-drapeaux et disaient se battre pour la dignité et le service public, deux valeurs, individuelle et collective, spécifiques du citoyen républicain.

3- Citoyenneté contributive

Ce lien social se manifeste par un contrat social qui dépasse la simple réciprocité entre droits et devoirs entre citoyen et Etat mais est une contribution constitutive de la nation elle-même : l'impôt généralisé et la conscription. En particulier, l'impôt sur le revenu a un triple caractère de citoyenneté républicaine : il élargit la contribution des propriétaires à l'ensemble de la population, sa progressivité le rend plus équitable donc plus démocratiquement solidaire, son caractère visible et douloureux (déclaration) rend conscient l'engagement contributif.

La conscription supprime le privilège du port d'armes et du sacrifice de soi à une caste et hausse tout citoyen au niveau le plus élevé du service d'intérêt général. Elle scelle l'unité nationale, dans le sang versé pour une mère commune : la Patrie. A ce sujet, la guerre de 14 est très symptomatique. Cette boucherie sans nom et sans cause a certes été dénoncée par beaucoup, mais très peu osent ne pas honorer le "sacrifice" des poilus, qui bien que gratuit (peut-être parce que gratuit) n'en fut pas moins glorieux parce que pour la France. Elle a certainement joué un rôle déterminant dans la consolidation de l'unité nationale, en particulier pour le monde paysan, assez peu sensible aux valeurs républicaines. Que Clémenceau fût vendéen, que les instituteurs furent aussi les lieutenants qui conduisaient les

charges meurtrières et qu'enfin tous les villages virent s'ériger des calvaires laïques (les monuments aux morts) furent des symboles fort de cette union sacrée.

Enfin, depuis la 2ème guerre, la contribution économique s'est ajoutée aux deux autres. Symbolisée par le fameux "il faut retrousser ses manches", elle se concrétise par les prestations sociales, se manifeste par une certaine démocratisation au sein de l'entreprise (CE, délégués syndicaux, conventions collectives...), mais aussi élargit le sentiment de citoyenneté : l'identité sociale, donc citoyenne, est attachée au travail (l'entrée massive des femmes dans l'emploi salarié et le sentiment d'exclusion des chômeurs ne sont pas étrangers à ce phénomène).

4- Laïcité sacrée

Née dans une violence révolutionnaire sacrificielle, la citoyenneté française a un caractère sacré, rappelé dans de nombreux textes. Après avoir fait symboliquement table rase de l'ancien régime (destruction de la Bastille) et sacrifié la tête (exécution du roi), le corps social neuf et affranchi s'affirme dans une totalité qui n'a nul besoin de maître ou de Dieu. La République est non seulement anti-cléricale mais aussi anti-religieuse dans sa lutte contre la superstition et la manipulation des consciences.

Pour autant, cet absolu rationaliste n'échappe pas aux rites : les fêtes, les grands hommes, les défilés et les commémorations républicaines venant faire pendant aux fêtes, aux processions et saints catholiques. Cette concurrence entre Eglise et Etat républicain revêt souvent le caractère de véritable guerre de religion (que nombre de pères de l'Ecole laïque furent protestants n'est peut-être pas anodin).

Quoi qu'il en soit, être citoyen c'est aussi être vertueux et respecter une morale laïque, et pas seulement, encore une fois, être électeur.

B- Crise de citoyenneté

1- Les brèches dans l'édifice

On peut admettre que cette vision de la citoyenneté républicaine a progressivement perdu de sa pertinence depuis la fin des années 60. De nombreux facteurs endogènes et exogènes expliquent ce phénomène. On en évoquera quelques-uns dans le désordre.

- La décolonisation

La décolonisation n'est pas seulement la perte des colonies mais le passage d'une vision positive et valorisante de la colonisation à une vision négative et culpabilisante. L'Ecole républicaine, dont le père était aussi un fervent colonisateur, avait, jusque dans les années 50, présenté l'œuvre coloniale sous un jour "civilisateur", insistant sur les vertus nationales de progrès universel, qu'on devait propager. L'anti-colonialisme des années 60 conduira tout naturellement à une remise en cause de ces "prétendues" valeurs nationales, allant jusqu'à leur dévalorisation face aux cultures exotiques. Défendre la culture française (en particulier populaire) est dès lors condamné comme ringardisme franchouillard. Il est intéressant de noter que c'est à la même époque que les "nationalismes" régionaux retrouvent de la vigueur et surtout prennent un virage politique à gauche, voire à l'extrême gauche. Tout ce qui a désormais un caractère national est soit de l'hexagonal étroit soit de l'impérialisme culturel ; les instituteurs IIIème République étant ramenés au rang de colons de l'intérieur qui avaient empêché de parler breton et de cracher par terre.

Ce sentiment de culpabilité et cette volonté d'abandonner les oripeaux du chauvinisme (la java, le pot au feu et le gros rouge devant céder la place à la musique afro, au couscous et au thé à la menthe), ne sont sans doute pas étrangers à la plus grande difficulté d'intégration (à quoi ?) des nouveaux immigrés et au développement actuel d'un certain communautarisme.

- L'exode rural et la salarisation

Paradoxalement, si les grands moments symboliques de la République furent plutôt urbains et même parisiens (en fait, référence plus révolutionnaire que républicaine), l'implantation profonde des valeurs républicaines était plutôt, sinon rurale, du moins provinciale. La relation à un terroir induisait davantage l'attachement au sol national. Le radicalisme républicain recrutait bien davantage dans la petite bourgeoisie de province que dans le monde ouvrier ou la bourgeoisie d'affaire parisienne.

L'exode rural et la salarisation transforment cette petite bourgeoisie en classe moyenne plus soucieuse de son niveau de vie et de "modernité culturelle" que de maintenir les traditions républicaines. Quant aux travailleurs, leur "industrialisation" les pousse davantage vers la lutte et la solidarité de classe : leur vote par exemple se porte vers un Parti en marge de la vie politique, manière

de manifester leur refus de "collaborer" à une république qu'ils jugent peu sociale et qui cache l'exploitation derrière l'énoncé abstrait ou hypocrite de droits dont ils se sentent exclus économiquement.

- La société de consommation

L'augmentation du niveau de vie et la sur valorisation de la consommation favorisent le retour au domestique, engendrent un certain égoïsme et stimulent la compétition sociale. Autant d'éléments en contradiction avec les vertus citoyennes : l'économique (étymologiquement domestique) l'emporte sur le politique ; l'intérêt individuel, ou familial prévaut sur l'intérêt général ; la distinction l'emporte sur l'identité collective ; la protection efface la contribution.

- Le libéralisme

Les attaques contre l'Etat, la soumission des lois politiques aux lois du marché, l'individualisme fondé sur l'intérêt privé, la négation de la notion de service public, les vertus de la compétition, l'élimination des frontières... sont autant d'armes dirigées contre la citoyenneté et le politique en général. Elles sont d'autant plus meurtrières que les concepts utilisés sont pervers : l'égoïsme est appelé individualisme, le refus de la loi (déréglementation) est au nom de la liberté, la mondialisation est assimilée à l'universel, l'anti-étatisme est confondu avec l'anti-autoritarisme...

2- Les signes de la crise

On se lamente régulièrement sur une certaine dépolitisation de la population comme signe de la perte des valeurs citoyennes. En réalité, l'abstention électorale n'a pas augmenté, bien au contraire, la vie associative est particulièrement dynamique et la participation à la vie politique (manifestations, grèves, protestations...) est toujours active. Ce n'est donc pas tant l'aspect politique de la citoyenneté qui est en cause que son aspect social et idéologique.

Ainsi, la notion de contribution est battue en brèche : suppression du service national et marginalisation de l'impôt sur le revenu dans l'indifférence générale, remise en cause du système d'assurance collective (suppression des charges) sans véritable réaction de principe. Le retour du religieux, de la famille et du régionalisme favorisent un certain communautarisme, accentué par la revendication identitaire des nouveaux émigrés. L'Ecole, essentiellement préoccupée d'efficacité en vue de l'entrée sur le marché du travail, a perdu toute mission civique. Le chômage désidentifie et marginalise une partie importante de la population en même temps qu'il redonne vigueur à la charité, abusivement nommée solidarité, accréditant l'existence quasi naturelle de citoyens de seconde zone, en fait de non-citoyens.

Enfin, la construction ambiguë de l'Europe, essentiellement sur des critères économiques d'inspiration libérale, contribue à la fragilisation de la citoyenneté, en particulier en France, eu égard aux spécificités qu'on a tenté de présenter ici.

(La IIIème partie qui suit n'est pas vraiment une réflexion, mais l'ébauche de quelques pistes qui devrait faire l'objet d'un débat spécifique)

III - Une Europe sans citoyen ?

Sauf à penser que puisse naître un patriotisme européen par génération spontanée, l'idée même de citoyenneté européenne ne peut pas recouvrir la même acception que celle que nous venons de présenter partiellement. Loin de pouvoir être cette subtile combinaison d'identification charnelle et d'universel, la citoyenneté européenne ne peut être que fonctionnelle et juridique. Le problème qui se pose est donc de trois ordres :

- la participation indifférenciée des "citoyens" européens aux élections locales
- le traitement de l'immigration
- la maîtrise des "tribalismes"

Nous ne traiterons pas chaque thème, ce qui nous entraînerait dans des longueurs techniques, mais nous allons essayer, en quelques lignes, de poser les limites théoriques d'une "réussite" de l'intégration européenne en ce domaine.

A - Du citoyen à l'électeur

Si, en effet, le droit de vote symbolisait le statut de citoyen, ce n'était que comme partie objective de la souveraineté qui ne saurait se partager. C'est ce qui distingue un vote politique de

tout autre manifestation électorale. Si donc, le droit de vote ne se réfère plus à une part de souveraineté bien identifiée (ce qui ne peut être le cas, avant longtemps sans doute, en Europe), il n'est plus qu'un acte juridique ou technique qui perd tout caractère de "Verbe" originel. La souveraineté peut donc se diluer ou se diviser entre les différents acteurs de la vie publique, sans aucune hiérarchie. Ce qui justifie, par exemple la cooptation dans les instances de décision, comme cela est largement prévu dans l'Europe actuelle. Les élections n'étant que des sortes de sondages plus ou moins ponctuels, sans plus aucun rapport avec une vision globale (politique) et le lobbying apparaît souvent plus pertinent comme forme d'intervention des groupes d'intérêt (en opposition de principe avec la notion de citoyen vue plus haut).

B - De l'identité nationale à la référence "raciale"

La gestion actuelle de l'immigration est sans doute à mettre en liaison avec des conditions démo-économiques mondiales mais aussi avec la logique même de l'intégration européenne.

Dans le cadre de la Nation française, l'étranger commence dès les Alpes ou le Rhin. L'Allemand est donc aussi étranger que l'Algérien ou le Vietnamien. Et même un peu plus si on tient compte de certaines données historiques. La frontière entre le national et le non national ne pouvait donc pas, dans ce cadre, revêtir un caractère ethnique ou racial. Par contre, repousser aux limites de l'Europe, la frontière de la citoyenneté passe nécessairement par une imperceptible mais sournoise distinction raciale, au sens large : l'Européen, par rapport au non-Européen c'est un "blanc", de culture chrétienne ou gréco-latine. L'apparent élargissement des frontières peut paradoxalement renforcer l'enfermement culturel, ethnique et racial.

C - Le retour du clan

L'éloignement des lieux de décisions politiques générales et le rapprochement local des gestions décentralisées, joints à l'absence d'identification communautaire européenne, risque sérieusement de conduire à une coupure en deux réalités sociales, proche de la situation d'avant la Révolution. D'une part, un groupe restreint d'Européens cosmopolites, à l'aise dans une conception essentiellement juridique de la citoyenneté (droit de vote flexible) et trouvant dans le monde administratif, économique (entreprises) et intellectuel, l'identification communautaire indispensable. D'autre part, la masse de producteurs (employés ou non) fortement ancrée dans les réalités locales, détachée des visions globales et que seul le retour à des communautés étroites permettra de vivre leur identification collective.

Ainsi voit-on renaître des sentiments sectaires, au vrai sens du mot (sectes) :

- Régionalismes qui se prennent pour des nationalismes
- Sectarismes religieux
- Sectarismes ethniques, voire raciaux
- "tribalisme jeunes"
- Corporatismes

Bref, la crise de l'Etat-nation se traduit par un double phénomène :

- la primauté de l'égoïsme privé et la dégradation de la notion de service public
- la recherche d'un lien social de proximité qui survalorise le fusionnel et transforme l'échange en défiance ou en rejet.

Que les deux grands "Empires" qui n'ont jamais été de véritables Etat-Nations soient particulièrement frappés par ses évolutions n'est pas un hasard, mais permet d'observer les dégâts du régionalisme-ethnisme d'un côté (l'ex-Urss) et du communautarisme de l'autre (les E U). On peut ainsi se rendre compte que des pratiques démocratiques qui ne sont pas doublées d'un lien social universaliste ne deviennent plus qu'une façade juridique froide qui ne mobilise aucune énergie collective. On peut, peut-être, interpréter ainsi le comportement munichois de l'Angleterre comme de la France qui n'étaient pas prêtes à mourir pour la défense de la démocratie, mais qui, dès que le sol national fut occupé ou menacé, organisèrent la résistance. Au fond, la Marseillaise comme le Chant du Départ demandent de vivre et mourir pour la Patrie ou la République, par pour la démocratie. Cette référence semblera à beaucoup dépassée et grandiloquente, mais comme le disait Sartre, peu soupçonnable d'être bêtement patriotique : "A force de ne pas vouloir mourir pour quelque chose, on finira par mourir pour rien".

Jean-Claude COIFFET